

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**HANDICAP**

**RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA  
COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ**

Délibération : **01.2017.002**

Transmis en préfecture le :

**30 janvier 2017**

Séance du : **24 janvier 2017**

Compte-rendu affiché le **31 janvier 2017**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **18 janvier 2017**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves  
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Odette BONTOUX,  
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel  
MONNET, Isabelle PICHERIT, François VURPAS  
(jusqu'au point 5), Marie-Paule GAY, Yves  
GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON,  
Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole  
CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON,  
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-  
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,  
Nathalie CHAMONARD

**Membres absents excusés à la séance**

Christophe GODIGNON, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS  
(à partir du point 6), Anne-Marie JANAS

**Pouvoirs**

Christophe GODIGNON à Karine GUERIN,  
Bernadette VIVES-MALATRAIT à Mohamed  
GUOUGUENI, Christian ARNOUX à Roland  
CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Bernard GUEDON

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Madame Pascale ROTIVEL**

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 11 novembre 2016 pour dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports de la commune. Le rapport de la Commission doit être ensuite présenté au Conseil municipal.

### **I - Accessibilité des bâtiments communaux**

La mise en accessibilité des bâtiments communaux est réalisée suivant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) validé par le Préfet le 15 janvier 2016. L'agenda prévoit la mise en accessibilité de 45 bâtiments communaux sur 9 ans.

Les bâtiments ayant bénéficié de travaux en 2016 sont :

- la salle d'Assemblée;
- la gendarmerie;
- le commerce, 6 rue de la liberté;
- les crèches « Les P'tits Mômes » et « Sucre d'orge »;
- le restaurant « Le Rochefort »;
- le centre social et culturel des Barolles;
- le Pôle Service Public /RAM des Collonges.

Le budget prévu pour 2016 était de 250 000 €.

Certains bâtiments ont fait l'objet d'une demande de dérogation pour impossibilité technique. Dans la crèche « Sucre d'Orge », une dérogation pour le positionnement des interrupteurs et équipements situés trop hauts a été demandée car la réglementation concernant l'accessibilité n'est pas adaptée aux dispositions de sécurité des enfants accueillis.

À la demandes des usagers, des opérations de mise en accessibilité ont été réalisées ponctuellement, comme par exemple, la mise en place de rampes et une amélioration de l'accès à l'église où des ressauts ont été constatés.

Le bâtiment de La Mouche a fait l'objet de travaux de restructuration en 2016. Néanmoins la salle de spectacle devra faire l'objet d'une mise aux normes par la création de places adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en partie basse. Cette dernière sera conjointe avec la mise aux normes incendie des sièges vétustes à ce titre de la salle. En 2016, une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été mise en place pour réfléchir à un nouvel aménagement de la salle.

En complément, une étude est en cours pour permettre un accès à la scène par les loges.

À l'issue de cette année, on constate que le budget prévisionnel n'a pas été utilisé dans sa totalité. En effet, la réalisation des travaux en interne et l'assouplissement de la réglementation ont permis de diminuer les coûts initialement prévus. Le budget pour les travaux d'accessibilité demandés en 2017 sera affiné suivant ce premier retour d'expérience.

Pour 2017, le budget prévisionnel attribué à l'accessibilité des bâtiments s'élève à 220 000 € dont 10 000 € alloués à l'acquisition de mobilier accessibilité et matériel Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Il sera consacré à la finalisation des travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, qui a fait l'objet d'une rénovation en 2016 portant notamment sur la mise en conformité du bâtiment. La mise en conformité de l'école élémentaire Guilloux est également planifiée avec la création d'un ascenseur et des sanitaires adaptés.

### **II - Accessibilité des bâtiments n'appartenant pas à la Commune**

En 2016, sur 230 commerces présents sur le territoire saint-genois, 7,5 % ont réalisé des travaux de mise en accessibilité.

Sur 140 professions libérales, 3,6 % ont déposé des attestations de conformité.

En 2015, 24 % des commerces et 28 % des professions libérales avaient effectué des travaux de mise en accessibilité.

Il est important de noter qu'entre 2015 et 2016, 32 % des commerces et des professions libérales se sont mis en conformité. Une moyenne qui se situe au dessus de la moyenne nationale.

### **III - Accessibilité des logements**

Il est rappelé qu'une subvention de la Ville est accordée au titre de la convention signée avec le Pact Rhône Ouest.

Il s'agit de participer financièrement au maintien à domicile des personnes de + de 65 ans ou en situation de handicap.

Montant de la subvention accordée par la Ville : 247,35 € par foyer.

4 foyers ont bénéficié de cette aide en 2016.

Cette subvention intervient dans le cadre d'un plan de financement global.

Le tableau n°1 joint en annexe présente un état des lieux des bâtiments adaptés des bailleurs sociaux. Il est réalisé sur la base de retours faits par les bailleurs et de ce fait, certaines informations ne nous ont pas été communiquées.

Il est à noter que la SCIC a livré un programme « rue Marc Riboud » comportant 35 logements aux dernières normes d'accessibilité.

Malgré de nombreuses sollicitations par nos services, les bailleurs ont transmis des données très partielles sur le nombre de logements adaptés aux normes d'accessibilité.

### **IV - Accessibilité et transport sur Saint-Genis-Laval**

Le tableau n°2 en annexe présente l'accessibilité des arrêts des lignes de bus.

Les lignes concernées sont C10, 78, S9, 17, 88.

Plus de 63 % des lignes de bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Notons que la ligne S9 est accessible pour les personnes à mobilité réduite uniquement à hauteur de 17% du fait de l'absence de plateforme qui rend la sortie difficile.

### **V - Retour sur des situations connues et réponses de la Ville**

#### **La PMR sur la place du clocher**

À la demande des Saint-Genois, la place de parking dédiée aux personnes à mobilité réduite a été déplacée pour une facilité d'accès en voiture. Désormais, cette place est centrale.

Par ailleurs, des travaux d'accessibilité à l'église sont en cours.

#### **Chemin du Grand Revoyet**

Un abaissement des trottoirs a été réalisé en 2016 permettant ainsi une continuité de la voie piétonne.

#### **Amplificateur**

Un amplificateur à l'accueil de la mairie va être commandé avant la fin du premier trimestre 2017.

En conclusion, les représentants des associations ont par ailleurs félicité la Ville pour sa réactivité à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2016 de la Commission d'Accessibilité.

## ANNEXE

### État des lieux des logements accessibles sur la commune

(recensement réalisé par les bailleurs)

Tableau n° 1

Bailleurs sociaux	Nombre total de logements sociaux	Nombre de logements adaptés	Pourcentage de logements adaptés	Nombre de logements adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements adaptables au fauteuil roulant	Nombre de logements non adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements non adaptables au fauteuil roulant
GRAND LYON HABITAT	621	8 (3 T3 / 3 T4 / 2 T5)	1,29	363	59,00%	197	31,70%
ALLIADE HABITAT	302	3 (2 T2 / 1 T3)	0,99	NC	NC	NC	NC
IMMOBILIERE RHONE-ALPES	45	0	0	NC	NC	NC	NC
SEMCODA	3	0	0	NC	NC	NC	NC
EST METROPOLE HABITAT	77	8 (4 T2/ 4 T3)	10,39	NC	NC	NC	NC
ICF	63	0	0	NC	NC	NC	NC
SCIC HABITAT	56	35	NC	NC	NC	NC	NC
<b>Total</b>	<b>1167</b>	<b>19</b>	<b>1,60%</b>	<b>363</b>	<b>31,10%</b>	<b>197</b>	<b>16,90%</b>

### Accessibilité et transport sur Saint-Genis-Laval

Tableau n° 2

Ligne	Total arrêts	Total arrêts sur la commune	Nombre d'arrêts PMR sur la commune	% accès PMR sur la commune
<b>C10</b>	23	12	11	<b>92,00%</b>
<b>78</b>	42	11	7	<b>63,00%</b>
<b>S9</b>	30	23	4	<b>17,00%</b>
<b>17</b>	39	15	14	<b>93,00%</b>
<b>88</b>	15	7	6	<b>85,71%</b>

Après avoir entendu l'exposé de Madame Pascale ROTIVEL,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL PREND ACTE**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,  
Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.